

Le roi Bod Astart Bn Sdq / A. Van Den Branden. — Extrait de : Parole de l'Orient : revue semestrielle des études syriaques et arabes chrétiennes : recherches orientales : revue d'études et de recherches sur les églises de langue syriaque. — vol. 2, n° 1 (1971), pp. 163-174.

Bibliogr.

I. Bod'astart, roi de Sidon, époque 4e siècle av. J.-C. — Biographies. II. Sayda (Liban) — Antiquités.

PER L1183 / FT36773P

# LE ROI BOD'AŠTART BN ŠDQ

PAR

A. VAN DEN BRANDEN

## I. INTRODUCTION.

Les fouilles pratiquées dans le temple de 'Ešmun à Bostan ech-Cheikh près de Sidon (1), nous ont donné de nombreuses inscriptions du roi Bod'aštart de Sidon (2). Il y en a un certain nombre, à savoir dix-neuf, qu'on pourrait grouper en deux séries: la première série comprend neuf exemplaires qui ont toutes un contenu identique; la seconde série groupe dix exemplaires également d'un même contenu. La première série que nous pensons être la plus ancienne pour des raisons que nous expliquerons dans la suite, contient ce qu'on peut appeler « la titulature longue ». Par contre, dans la seconde série on trouve ce qu'on pourrait appeler « la titulature moyenne ». La titulature longue est formulée comme suit: *mlk bd'štrt wbn šdq ytnmlk mlk šdnm bn bn mlk 'šmn'zr mlk šdnm* (cf. RES. 767). La seconde titulature, la moyenne, porte: *mlk bd'štrt mlk šdnm bn bn mlk 'šmn'zr mlk*

---

(1) Voir MACRIDY, Th., dans *RB*, 11 (1902), pp. 489-515; TORREY, C. C., dans *JAOS*, 23 (1902), pp. 156-173; MACRIDY, dans *RB*, 12 (1903), pp. 69-77; dans *RB*, 1 (NS, 1904), pp. 390-403, pp. 547-572; CONTENAU, dans *Syria*, 1 (1920), pp. 16-55; pp. 108-154; pp. 198-229; TORREY, C. C., « A Phoenician Necropolis at Sidon », dans *Annual of the American Schools of Oriental Research*, 1 (1920), pp. 1-20; CONTENAU, dans *Syria*, 5 (1924), pp. 9-23; pp. 123-134; DUNAND, dans *Syria*, 7 (1926), pp. 1-8; pp. 123-127.

(2) Cf. RES, 287-302, 507, 765-767, 889, 914, 1199; TORREY, C. C., dans *JAOS*, 28 (1907), pp. 351-354. Pour le premier traitement de ces inscriptions voir W. Freiherr von LANDAU, « Vorläufige Nachrichten über die im Ešmuntempel bei Sidon gefundenen phönisischen Altertümer », dans *Mitteilungen der Vorder asiatisch-Ägyptischen Gesellschaft*, 9 (1904), pp. 1-72, pl. 1-17; LAGRANGE, M. J., dans *RB*, 11 (1902), pp. 515-526, pl. 3-6; LIDZBARSKI, M., *Ephemeris für semitische Epigraphik*, vol. II, Giessen, 1908, pp. 160-163.

*šdnm* (cf. RES. 287), c.-à-d. donc que dans cette dernière série ne figure pas le titre *wbn šdq ytnmlk*. Enfin, il y a encore une courte formule qui porte seulement: *mlk bd'štrt mlk šdnm* (cf. CIS. 4). Mais les textes dans lesquels figure cette courte titulature ne proviennent pas de Bostan ech-Cheikh.

Ce qui frappe d'abord dans cette titulature, c'est qu'on y cherche en vain le nom du père du roi alors que le nom du grand-père figure bien dans la longue et la moyenne formule. Cette omission pose un problème, car une pareille titulature va à l'encontre du procédé habituel. En effet, dans les titulatures royales semblables, le nom du père du roi n'est jamais omis. Ainsi, dans CIS. 3, 13-14, le roi 'Ešmun'azar cite le nom de son grand-père, qui d'ailleurs est le même que celui de Bod'aštart, mais il y fait figurer également le nom de son père Tabnit. Sa titulature est formulée comme suit: *'šmn'zr mlk šdnm bn mlk tbnt mlk šdnm bn bn mlk 'šmn'zr mlk šdnm*, « 'Ešmun'azar, roi des Sidoniens, fils du roi Tabnit, roi des Sidoniens, petit-fils du roi 'Ešmun'azar, roi des Sidoniens ». Il en est de même du roi Yeḥawmilk de Gebal dont nous connaissons la titulature: *yḥwmlk mlk gbl bn yḥrmlk bn bn 'rmlk mlk gbl*, « Yeḥawmilk, roi de Gebal, fils de Yaḥērmilk, petit-fils de 'Urimilk, roi de Gabal » (CIS. 1, 1). Quant à la titulature d'un roi dont le père n'a pas été roi lui-même, on rencontre deux formules: ou bien le nom du père du roi est mentionné sans titre royal, mais bien avec les autres titres qu'il possède éventuellement comme p. ex. *mlk 'zb'l mlk gbl bn pḥb'l khn b'lt*, « le roi 'Ozziba'al, roi de Gebal, fils de Paḥība'al, prêtre de Ba'alat » (3); *mlk mlkytn mlk kty w'dyl bn b'lrn*, « le roi Milkyaton, roi de Citium et d'Idalion, fils de Ba'alrom » (CIS. 90); ou bien le nom du père est tout simplement omis comme p. ex. *yḥmlk mlk gbl*, « Yeḥimilk, roi de Gebal » (4).

C'est ensuite la curieuse formule *wbn šdq* qui attire notre attention. Dans la longue titulature, elle prend la place du nom du père. Cette formule ne pose pas seulement un problème de traduction, mais encore un problème historique et juridique.

(3) Pour ce texte de Batno'am, voir *KAI*, 11.

(4) Pour le texte de Yeḥimilk, voir *KAI*, 4.

Deux questions se présentent donc spontanément à l'esprit: pourquoi le roi Bod'aštart ne cite-t-il jamais le nom de son père royal? Et ensuite: quel est le sens de l'expression *bn šdq*? Il nous semble que les réponses à ces questions doivent être cherchées dans les vicissitudes par lesquelles a passé la dynastie royale de 'Ešmun'azar de Sidon. Dans cet article nous allons essayer de répondre à ces questions.

## II. LA DYNASTIE 'EŠMUN'AZARIENNE.

C'est probablement vers le début du cinquième siècle avant notre ère (5) qu'un prêtre d'Aštart à Sidon, au nom de 'Ešmun'azar réussit à prendre la dignité royale. Nous ignorons les circonstances qui sont à l'origine de cette prise de pouvoir. Les textes n'en disent rien et ne donnent même pas le nom du père du nouveau roi. Mais il est probable que celui-ci ait été prêtre d'Aštart. On sait par ailleurs que les rois sortaient souvent d'une famille sacerdotale (6).

Par l'inscription KAI. 13, nous savons que le roi 'Ešmun'azar avait deux enfants: un fils, appelé Tabnit, héritier de la double dignité royale et sacerdotale, et une fille au nom de 'Em'aštart que son frère Tabnit prendra pour épouse. Cette dernière pratique dont nous n'avons pas d'autres exemples en Phénicie (7), est un de ces indices caractéristiques qui nous révèle que la nouvelle famille royale entendait maintenir le pouvoir royal et sacerdotal dans sa propre famille.

De cette union entre frère et sœur est issu un fils qui porte, conformément à une vieille coutume sémitique (8), le nom de son grand-père paternel: 'Ešmun'azar II. Celui-ci semble avoir été fils unique et garçon de faible santé. La mort a dû surprendre son père Tabnit à un âge relativement jeune, car quand 'Ešmun'azar II monte sur le trône de Sidon, il est encore

(5) Cf. J. Brian PECKHAM, S.J., *The Development of the Late Phoenician Scripts*, Cambridge, Massachusetts, 1968, p. 87.

(6) Cf. KAI, 11.

(7) Coutume courante en Égypte, cf. DRIOTON, E. - VANDIER, J., *Les peuples de l'Orient méditerranéen*, Clio, Paris 1938, p. 91, mais également connue à Ugarit, cf. VAN SELMS, A., *Marriage and Family Life, in Ugaritic Literature*, 1954, p. 120.

(8) Cf. notre article «L'inscription phénicienne de Larnax Lapethou II», dans

enfant et inexpérimenté. Sa mère l'assistera dans sa charge royale en tant que « régente », mais c'est elle seule qui exercera les fonctions sacerdotales (CIS. 3, 15), ce qui fait soupçonner qu'on jugeait le roi trop jeune pour cette dignité.

'Ešmun'azar meurt encore adolescent. Mais dans sa courte vie il a pu réaliser de grandes choses. Il a doté Sidon Mer, c.-à-d. la partie de la ville située sur l'île, de nombreux temples et dans Sidon Plaine, sur la terre ferme, il a construit un autre temple. Il a également pu acquérir (9) du roi perse dont il était probablement vassal, des terres fertiles dans la vallée de Šarôn avec les villes de Do'r et de Yoppe (9 bis).

Que s'est-il passé à la mort prématurée de ce jeune roi? Les textes restent muets, mais on peut supposer que la reine mère qui exerçait déjà les fonctions de régente et de prêtresse, ait essayé de prendre en mains tout le pouvoir royal pour elle seule. Cette supposition n'a rien d'extraordinaire, l'histoire orientale nous en fournit d'autres exemples (10). Mais il est peu probable qu'elle ait pu réaliser son dessein. Non seulement nous ne possédons aucune inscription de son règne éventuel, mais l'histoire de la reine Elissa de Tyr (11), quelques siècles avant elle, montre bien que les Phéniciens ne tenaient pas beaucoup à des reines régnantes. On conçoit bien qu'un parti d'opposition a dû engager la lutte pour le pouvoir. De toute façon, il semble bien qu'avec la mort de 'Ešmun'azar II la dynastie 'ešmun'azarienne s'est éteinte.

### III. BOD'AŠTART.

Et cependant, dans ses inscriptions, le roi Bod'aštart se dit être le petit-fils du roi 'Ešmun'azar I, et donc neveu du dernier roi 'Ešmun'azar II. Il est certain aussi que d'après la chronologie des textes, basée sur la paléographie, le règne de Bod'aštart n'a pu être trop éloigné de celui de 'Ešmun-

---

*Oriens Antiquus*, III (1960), p. 254.

(9) Cf. l'explication de *mdt 'šmt*, dans PECHKAM, *op. cit.*, p. 80, note 54.

(9 bis) Cf. GALLING, K., « Echmun'azar und der Nerr der Könige », dans ZAPV, 73 (1963), pp. 140-151.

(10) Cf. par ex. pour l'Égypte, DRIOTON-VANDIER, *op. cit.*, p. 327.

(11) Cf. CONTENAU, G., *La civilisation phénicienne*, Paris, 1949, p. 59.

'azar II. Ces deux faits ont amené les savants à croire que Bod'aštart appartenait réellement à la dynastie royale et qu'en tant que tel il a succédé au dernier roi 'Ešmun'azar II, mort sans descendant (12).

Mais était-il vraiment petit-fils de 'Ešmun'azar I? Car deux questions se posent. D'abord pourquoi ne cite-t-il jamais, dans ses nombreux textes, contre toute coutume, le nom de son père? Et ensuite, pourquoi a-t-il « caché » ses inscriptions à longue et moyenne titulature dans les fondements du temple de sorte que personne n'a pu en prendre connaissance (13)?

On peut formuler de nombreuses hypothèses ici, mais le fait qu'il omet systématiquement dans tous ses textes de citer le nom de son père, rend son affirmation d'être le petit-fils de 'Ešmun'azar plutôt douteuse. Car s'il avait été vraiment le fils d'un des fils du fondateur de la dynastie royale, on ne voit pas très bien pourquoi il ne le dirait pas, alors qu'il avait eu tant d'occasions de le faire et que la titulature royale l'exigeait normalement. Son affirmation est, selon toute vraisemblance, un pieux mensonge, ou mieux, un mensonge politique qui a pour but de légitimer son accession au trône de Sidon. Qu'un successeur étranger ou un usurpateur qui s'empare de la couronne royale revendique l'appartenance à cette famille royale qu'il vient de renverser, cela n'est pas un fait inouï dans l'histoire de l'Ancien Orient.

Il n'est pas normal non plus qu'un roi cache ses inscriptions dans les fondations d'un temple qu'il prétend avoir fondé, de sorte que personne n'en puisse connaître le contenu à l'exception des graveurs et peut-être de quelques initiés. Cela aussi fait soupçonner que l'affirmation de Bod'aštart d'appartenir à la famille royale doit être prise *cum grano salis*. Cela suggère même que ces textes ont dû être écrits dans le seul but de faire lancer la rumeur de sa descendance royale par les personnes qui ont pu les lire.

A tout cela s'ajoutent d'autres indices. En effet, le contenu même de ces inscriptions une fois bien compris, suggère aussi que le roi ne semble pas devoir son trône aux liens de sang, ni en vertu du droit de succession normal.

(12) Cf. KAI, II, p. 22; CONTENAU, *op. cit.*, p. 119.

(13) Cf. PECKHAM, *op. cit.*, p. 79.

## IV. CONTENU DES INSCRIPTIONS.

Les différents auteurs ont traduit *bn šdq* par « fils juste », *šdq* étant pris ici comme adjectif, d'où ils ont conclu que l'expression « le fils juste » rend le sens de « fils légitime », « fils héritier » (14). Nous ne pensons pas que cette traduction exprime la vraie signification de cette expression. Nous sommes d'avis que *šdq* est un nom, signifiant « la justice », cf. en hébr. *šedeq* (Lév. 19, 15 etc. et Kar. I, 12). Alors *bn šdq*, à vocaliser probablement *ben-sidq* en phénicien, signifie « le fils de la justice » = « le juste ». D'après le contexte, notre formule est employée comme titre et on soupçonne que ce titre doit être expliqué en fonction d'une mission royale. D'autre part, il faudrait examiner aussi l'origine de ce titre pour en saisir toutes les nuances. Et ici on soupçonne une origine juridique.

Examinons d'abord son sens en tant que titre. Le mot *šdq* va nous en fournir la solution. Ce mot, nous venons de le voir, signifie « la justice ». Or rendre justice est une fonction essentielle, on peut même dire la fonction fondamentale du roi. Le roi Yehimilk de Gebal compte fermement sur la protection de sa déesse Ba'alat parce qu'il est un roi « juste » (Yehim. 6); le roi Yehawmilk (CIS. 1, 9) en espère autant et pour la même raison. Être gouverné par un roi injuste est la pire des calamités (CIS. 3, 9). Dans la Bible aussi, le roi idéal est celui dont « la justice est le pagne de ses reins, la loyauté, la ceinture de ses hanches » (Is. 11, 5); celui qui « établit et affermit sa royauté dans le droit et la justice » (Is. 9, 6). Ceux qui ne pratiquent pas la justice manquent à la charge primordiale de leur office: « Tes princes sont des rebelles, compagnons de gredins. Tous sont avides de profit et courent aux pots-de-vin. Ils ne font pas droit à l'orphelin, la cause de la veuve n'est jamais appelée » (Is. 1, 23). En arabe, le mot *صَيْدَق* a fini par signifier « roi, monarque ». Étant donné ces faits, le titre *bn šdq* ne peut signifier que « le Juste », dans le sens de « celui qui correspond exactement à ce qu'on attend d'un roi ».

Mais cette traduction matérielle ne nous dit encore rien de la signification formelle de ce titre qu'on soupçonne être d'ordre juridique, étant

---

(14) Cf. *KAI*, II, p. 25, CLERMONT-GANEAU, dans *Rec. Arch. Or.*, VI, Paris 1905, p. 346 ss.; LIDZBARSKI, Eph., *op. cit.*, p. 153.

donné la composition même de la formule. Le simple titre « le juste » aurait pu être exprimé par le mot *šdq* seul. C'est donc ce sens juridique que nous devons chercher maintenant et qui semble bien être le sens principal dans l'inscription en question.

Comme KAI. 16 l'a bien vu, la formule *bn šdq* correspond à celle que l'on rencontre dans le texte phénicien de Larnax Lapethou II (15). C'est la formule *šmḥ šdq* qu'on trouve également dans la Bible sous les formes *šmḥ šdyq* (Jér. 23, 5 et *šmḥ šdqh* (Jér. 33, 15). Comme on le voit, le mot *bn* de notre formule est ici remplacé par le mot *šmḥ*, « rejeton ». Il est peu probable que ce changement de formulation soit dû au hasard. Il nous semble exprimer une nuance juridique.

Dans Larnax Lapethou II, 11, *šmḥ šdq* est le titre de Ptolémée II Philadelphe. C'est ce fils que Ptolémée I Soter avait désigné comme successeur sur le trône au détriment de Ptolémée Keraunos, fils de Ptolémée I et de sa première femme Eurydice. Celui-ci était, d'après les lois en vigueur, l'héritier présomptif (16). Le droit de succession est donc donné à un membre de la famille royale (*šmḥ*) qui, normalement, n'y avait pas droit mais l'a obtenu en vertu d'un décret juridique de la part de celui qui avait le pouvoir de le conférer.

Cette formule a exactement le même sens dans la Bible. Au moment de l'activité littéraire de Jérémie, la succession normale dans la maison de David avait été interrompue, mais la famille davidienne ne s'était pas éteinte. Dieu suscitera un *šmḥ šdyq* (*šdqh*) à la maison de David, un membre de la famille royale qui régnera de nouveau sur Israël. Et que ce *šmḥ šdyq* doive être considéré comme membre de la famille royale, Jér. 33, 17; spécifie: « Jamais David ne manquera d'un descendant qui prenne place sur le trône de la maison d'Israël. »

Donc le titre *šmḥ šdq* a pour origine une procédure juridique. En phénicien comme en hébreu, il a le même sens. L'élu, membre de la famille royale, a droit à la couronne non par le droit ordinaire réglant la succession,

(15) Cf. nos articles « L'inscription phénicienne de Larnax Lapethou II », dans *Oriens Antiquus*, III (1964), pp. 257-258 et « Titoli Tolemaici Sâ Râ, *šmḥ šdq* e ανατολην δικαίαν », dans *Bibbia e Oriente*, 6 (1964), pp. 60-72.

(16) Cf. BEVAN, E., *Histoire des Lagides*, 323-30 av. J.-C., Paris, 1934, p. 71.



mais par la volonté du roi régnant. Remarquons encore que dans la Bible le simple mot *šmḥ* prendra le sens de *šmḥ šdq*, cf. Zach. 3, 8, 6, 12.

S'il est bien vrai que le mot *šmḥ* est ici employé dans un sens métaphorique, le contexte prouve néanmoins qu'il doit être pris dans le sens d'une descendance réelle, physique, comme c'est le cas avec les mots *šrš*, « racine », *pr*, « fruit » etc. Mais il n'en est pas nécessairement ainsi du mot *bn*, « fils ». Dans les expressions sémitiques comme p. ex. *bn qšt*, « fils de l'arc » = « flèche », *bn mwt*, « fils de la mort » = « destiné à la mort » etc., le mot *bn* ne désigne d'aucune façon une génération physique. Il en est ainsi avec notre titre *bn šdq*, « fils de la justice » = « le juste ». Donc d'après la composition du titre, le *bn šdq* est une personne, qui, ne pouvant prétendre à la succession de par le droit d'héritage familial, accède à ce droit de par la volonté de celui qui peut, soit légitimement ou non, le lui conférer.

De la comparaison de ces deux formules on peut donc conclure que, quoiqu'elles concernent un même fait juridique, à savoir l'attribution du droit de succession au trône, la première, *bn šdq*, est employée pour la désignation d'un étranger, la seconde, *šmḥ šdq*, pour la désignation d'un membre de la famille.

Revenons maintenant à notre texte RES. 767 et voyons comment la titulature de Bod'aštart pourrait être traduite. Reprenons la formule: *mlk bd'štrt wbn šdq ytnmlk mlk šdnm bn bn mlk 'šmn'zr mlk šdnm*.

Jusqu'à présent, tous les auteurs qui se sont occupés de cette inscription, ont pris le *w* devant *bn* comme particule copulative « et ». Il s'en suivrait alors que le *bn šdq ytnmlk* serait une personne différente de Bod'aštart. Il s'agirait soit de son fils, l'héritier Yatonmilk (17), soit de son père qui aurait été fils héritier de Yatonmilk (18). Dans les deux cas, Bod'aštart aurait donc inséré le nom de son fils ou celui de son père entre son propre nom et sa titulature. Pour expliquer ce procédé insolite, KAI suppose que la mort ait empêché Bod'aštart d'achever la construction du temple et que son fils s'est alors chargé de l'achever. Ce serait la raison pourquoi le fils avait introduit son nom dans le texte de son père. L'auteur remarque,

(17) Cf. KAI, II, p. 25.

(18) Cf. PECKHAM, *op. cit.*, p. 75, note 23.

toutefois: « Allerdings tat man das so ungeschickt, dass Titulature und Genealogie des Vaters von dessen Namen getrennt wurden. » Étant donné que le verbe de la phrase, ainsi que le pronom possessif, sont au singulier, nous pensons que la traduction de *w* doit être revue. Cette particule n'est pas seulement particule copulative, mais elle peut être aussi explicative (19). Et si l'on prend la formule *bn šdq ytnmlk* comme un génétif objectif, on pourrait la traduire: « Le roi Bod'aštart, — à s. le Juste de par Yatonmilk —, roi des Sidoniens, petit-fils du roi 'Ešmun'azar, roi des Sidoniens. » Ainsi les difficultés grammaticales ont disparu et la formule en question indiquerait que Bod'aštart doit son trône à Yatonmilk.

Mais qui est ce Yatonmilk? Le texte ne le dit pas et n'en donne même pas la filiation. Nous venons de voir qu'il ne peut pas être le fils de Bod'aštart. Il serait aussi difficile d'y reconnaître le père de ce roi, car alors on s'attendrait plutôt au titre *šmḥ šdq* pour Bod'aštart ainsi qu'à la mention *mlk šdnm* après le nom de Yatonmilk. N'étant ni fils ni père du roi et pourtant à même de passer juridiquement la succession au trône royal, ce Yatonmilk ne peut être que celui qui a pris le pouvoir politique lors de la mort de 'Ešmun'azar II, ou peu après, et qui ensuite, pour des raisons que nous ignorons, l'a passé à Bod'aštart qui, lui, a pris le titre de roi. On peut soupçonner que Milkyaton a été un de ces riches marchands, membre du Conseil d'Anciens de Sidon. Nous savons, en effet, que durant la période perse, les rois phéniciens étaient assistés par un Conseil d'Anciens, des riches marchands conseillers du roi en matière politique et économique (20). Vu le vrai sens du titre *bn šdq*, ce n'est que dans cette hypothèse que Bod'aštart a pu devenir roi.

L'emploi de ce titre *bn šdq* dans une partie seulement de ses textes, suggère que les inscriptions contenant ce titre doivent être considérées comme les plus anciennes. C'est parce qu'il a dû avoir opposition au début de son règne que Bod'aštart a éprouvé la nécessité de se servir de son titre

---

(19) Cf. GESENIUS-KAUTZSCH, *Hebräische Grammatik*, 22<sup>e</sup> éd., Leipzig 1878, p. 329, § 155.

(20) Cf. HARDEN, D., *The Phoenicians*, London, 1962, p. 88; CONTENAU, *op. cit.*, p. 77.

*bn šdq* qui est une justification de sa royauté et que la fiction *bn bn 'šmn'zr* renforce. Une fois son autorité bien admise, il se servira seulement du simple titre *mlk šdnm*. Ainsi on comprend aussi que sa première préoccupation sera de « construire » ce temple de 'Ešmun, « Prince Saint », dont il est question dans son inscription. Ce titre « Prince Saint » semble bien indiquer que 'Ešmun était le dieu patron de cette ancienne famille royale qu'il prétend continuer lui-même. Car c'est là un fait tout à fait curieux. En effet, pourquoi va-t-il « construire » son temple dans ce même lieu et au même endroit où 'Ešmun'azar II et sa mère avaient déjà bâti un temple pour ce même dieu et sous la même appellation? Car ce '*n ydll bhr* où la famille royale avait construit le temple de 'Ešmun, Prince Saint, est bien le même endroit que Bod'aštart appelle « Sidon Plaine » (21) comme le prouve le texte de Ba'alšillem, trouvé dans le même temple d'où proviennent les inscriptions de Bod'aštart et qui nous apprend que le fils du roi Ba'ana de Sidon avait offert une statue « à son seigneur 'Ešmun à '*n ydl* » (22). Veut-il se concilier le dieu de la dynastie?

Mais il y a encore un autre indice qui semble suggérer que Bod'aštart n'est pas monté sur le trône en toute tranquillité. Il n'est pas impossible que le texte RES. 286 fasse allusion à certains événements qui se sont passés lors du changement du pouvoir. On lit dans ce texte: *mlk bd'štrt mlk šdnm bn bn mlk 'šmn'zr mlk šdnm bšdn ym šmm rmm 'rš ršpm šdn mšl 'š bn wšdn šd 'yt hbt z bn l'ly l'šmn šr qdš*, que nous traduisons: « Le roi Bod'aštart, roi des Sidoniens, petit-fils du roi 'Ešmiun'azar: en Sidon Mer (ce sont les quartiers) Šamen Rumím (Hauts cieux), Areš Rešaphím (Quartier des Flammes), Sidon Mašal (Sidon Plage?) qu'il a construits; et en Sidon Plaine, (c'est ce temple-ci (qu')il a construit pour son dieu 'Ešmun Prince Saint » (23). Dans cette petite île où se trouvait déjà le palais royal, où 'Ešmun'azar

(21) Cf. PECKHAM, *op. cit.*, p. 79, note 45.

(22) Cf. DUNAND, M., « Nouvelles inscriptions phéniciennes du temple d'Echmoun à Bostan ech-Cheikh près de Sidon », dans *BMB*, 18 (1965), pp. 105-109, pl. I-II.

(23) Voir la dernière étude de ce texte par MILK, J.T., « Les papyrus araméens d'Hermoupolis et les cultes syro-phéniciens en Égypte perse », dans *Biblica*, 48 (1967), pp. 597-598. La traduction de cet auteur diffère assez bien de la nôtre.

et sa mère avaient construit les temples d'Aštart (24), de Ba'al Sidon, d'Aštart Nom de Ba'al, où les maisons ont dû être entassées l'une sur l'autre, Bod'aštart construit de nouveaux quartiers! Mais « construire » signifie probablement ici « reconstruire » ce qu'une guerre civile avait détruit.

Nous avons dit plus haut que Bod'aštart devait sa couronne à Milkaton, et que celui-ci semble avoir été l'homme fort qui avait pris, peut-être par force, le gouvernement de Sidon en mains, toutefois sans s'être proclamé roi lui-même. Ceci implique que le mode de gouvernement a dû changer et qu'on a institué une sorte de gouvernement analogue à celui qui s'est constitué après la disparition de la royauté à Carthage, c.-à-d. que le pouvoir politique a passé aux mains d'un homme (à Carthage aux mains de deux hommes) élu pour une année. Si cela s'avère exact, on peut se demander alors si Bod'aštart n'a pas été, comme Milkyaton, un de ces membres influents du Conseil d'Anciens qui, de par la volonté de Milkaton, le détenteur du pouvoir, a pris la succession avec titre de roi, sans que pour autant le gouvernement royal traditionnel, avec ses années de règne indéterminées, soit rétabli. Hypothèse, il est vrai, mais qu'un indice semble rendre vraisemblable. En effet, parmi les nombreuses inscriptions que Bod'aštart nous a laissées, il y en a une datée. C'est CIS. 4 dans lequel

---

(24) D'après MILIK, *op. cit.*, p. 561, note 2 et p. 597, il s'agirait d'une 'Aštart portant l'épithète « Ciel Magnifique », épithète qui proviendrait du nom du quartier dans lequel se trouve son temple. Les noms « Haut Ciel » de RES, 287 et « Ciel Magnifique de CIS, 3, 16 et 17, désigneraient le même quartier. C'est dans cette partie de la ville de Sidon qu'on aurait également installé le dieu 'Ešmun, dont le texte dit pourtant qu'il avait son temple ailleurs. Ces affirmations sont basées sur la coupure *wyšbn 'yt 'šrt šmm 'drm* de CIS, 3, 16 et de *wyšbny šmm 'drm* du verset 17. Nous pensons que le contexte ne favorise pas ces interprétations. Celui-ci parle de la construction de temples et de l'intronisation des dieux dans ces mêmes temples. La coupure *šm m'drm* nous semble s'imposer. *šm* est ici adverbe de lieu et *m'drm*, littéralement « honorant », partic. piel pl., indique le mode d'intronisation. On peut le traduire « avec solennité, avec grande pompe ». Nous traduisons ce passage comme suit: v. 15 (car c'est nous....) qui avons construit les temples (v. 16) des dieux: le temple d'Aštart à Sidon Mer (l'île) et nous avons intronisé 'Aštart là avec grande pompe; (c'est) nous (aussi) (v. 17) qui avons construit le temple de 'Ešmun, Prince Saint, à 'N YDLL dans la montagne, et nous l'avons intronisé là avec grande solennité ». C'est une allusion à « l'entrée du dieu » dans son temple, cf. RES, 942 = KAI, 137.

nous lisons: *byrh [m]rp' bšnt m[lk]y mlk bd'štrt mlk šdnm...*, « au mois de Me'pha', en l'année du règne du roi Bod'aštart, roi des Sidoniens... » Cette datation sans indiquer le nombre d'années du règne est inhabituelle pour le règne d'un roi, mais elle est courante pour indiquer l'année du règne d'un Suffète (cf. CIS. 143, 2, 3921 etc.). A Carthage, à la même époque, le Suffète était aussi appelé « roi » (25). Il est probable que le roi Bod'aštart a seulement exercé le pouvoir d'un « suffète » et que son règne n'a pas duré plus d'une année.

## V. CONCLUSION.

Tous ces indices que nous venons de relever, convergent vers une image assez nette du roi Bod'aštart. Il est le *bn šdq*, titre d'origine juridique qui implique qu'il était désigné comme héritier de la couronne royale en dehors des droit dynastiques. Cette désignation est faite par un certain Milkyaton, sans doute un membre du Conseil d'Anciens de Sidon et qui, à la mort du dernier roi de la famille royale, a pris, probablement par force, le pouvoir, introduisant un autre mode de gouvernement. Cette passation du pouvoir à Bod'aštart impliquait, comme le titre *bn šdq* l'indique, le droit au titre royal *mlk*. Pour marquer la légitimité de son pouvoir royal, Bod'aštart se proclame membre de l'ancienne famille régnante et se met sous la protection du dieu 'Ešmun Prince Saint, patron divin de l'ancienne famille royale.

Mais le fait qu'il se sert seulement de sa longue et moyenne titulature, celles qui affirment son appartenance à la dynastie précédente, dans ses textes « cachés » dans les fondements du temple, nous fait soupçonner qu'il y a eu contestation au début de son règne et que son origine royale doit être prise comme une pure fiction, un pieux mensonge politique. Bod'aštart n'est pas le *šmh šdq*. D'ailleurs, avec le temps, il abandonne cette réclamation et ne se sert que du simple titre *mlk šdnm*. Sa royauté semble bien avoir été d'un genre spécial, calquée sur les gouvernements non royaux de son temps, et elle n'a duré qu'une seule année.

---

(25) Cf. HARDEN, *op. cit.*, p. 79.